


BANQUE FIDUCIAL

Informations Pilier 3

31/12/2020

SOMMAIRE

1	INFORMATIONS RELATIVES AUX FONDS PROPRES ET AUX ACTIFS PONDERES EN RISQUE	2
2	INFORMATIONS RELATIVES A LA POLITIQUE DE REMUNERATION	6

1 Informations relatives aux fonds propres et aux actifs pondérés en risque
1.1. Indicateurs clés et ratios prudentiels
Modèle EU KM1 — Modèle pour les indicateurs clés

En millions d'euros		31/12/2020
	Fonds propres disponibles (montants)	
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	37,4
2	Fonds propres de catégorie 1 (CET1 + AT1)	37,4
3	Fonds propres totaux	37,4
	Montants d'exposition pondérés	
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)	254,3
	Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)	
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	14,73%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (%)	14,73%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	14,73%
	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)	
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,25%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,70%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,94%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,25%
	Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du	
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,50%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,75%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,22%
	Ratio de levier	
13	Mesure de l'exposition totale	788,5
14	Ratio de levier (%)	4,75%
	Ratio de couverture des besoins de liquidité	
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	201,8
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	20,6
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	979,63%
	Ratio de financement stable net	
18	Financement stable disponible total	586,5
19	Financement stable requis total	253,7
20	Ratio NSFR (%)	231,16%

Le coussin contra-cyclique a été fixé par le HCSF à 0% depuis mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Le coussin de conservation est lui de 2,5% au 31 décembre 2020.

Les exigences supplémentaires SREP pour la Banque Fiducial sont de 1,25%.

La Banque Fiducial respecte l'ensemble des exigences réglementaires concernant les ratios de solvabilité, de levier, de liquidité long terme (NSFR) et de court terme (LCR) au 31 décembre 2020.

1.2. Synthèse des actifs pondérés par type de risque

Modèle EU OV1 — Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque

En millions d'euros		Actifs pondérés en risques (APR)	Exigences minimales de fonds propres
		31/12/2020	31/12/2020
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie CCR)	205,0	16,4
2	<i>dont approche standard (SA)</i>	205,0	16,4
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	0,0	0,0
15	Risque de règlement	0,0	0,0
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après plafonnement)	0,0	0,0
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	0,0	0,0
EU 22a	Grands risques (portefeuille de négociation)	0,0	0,0
23	Risque opérationnel	49,3	3,9
EU 23a	<i>dont approche par indicateur de base</i>	49,3	3,9
29	Total	254,3	20,3

Les actifs pondérés en risque s'élèvent au 31 décembre 2020 à 205 millions d'euros au titre du risque de crédit et à 49,3 millions d'euros au titre du risque opérationnel.

La Banque Fiducial applique la méthode standard pour déterminer ses actifs pondérés au titre du risque de crédit et la méthode dite par indicateur de base pour calculer ses actifs pondérés en risque au titre du risque opérationnel.

1.3. Fonds propres

Modèle EU CC1 — Composition des fonds propres réglementaires

		31/12/2020	
		Montants	Lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire (tableau CC2)
En millions d'euros			
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	25,0	b
2	Résultats non distribués	6,5	d
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	11,3	c
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	42,8	a
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires			
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-5,4	e
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	0,0	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-5,4	
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	37,4	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments			
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	0,0	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires			
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0,0	
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0,0	
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	37,4	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments			
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	0,0	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires			
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	0,0	
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	0,0	
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	37,4	
60	Montant total d'exposition au risque	254,3	
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins			
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	14,73%	
62	Fonds propres de catégorie 1	14,73%	
63	Total des fonds propres	14,73%	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,70%	
65	dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	
66	dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,00%	
EU-67b	dont: exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	0,70%	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	10,22%	

Les fonds propres de la Banque Fiducial ne sont composés que de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et s'élèvent à 37,4 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les ajustements réglementaires dont font l'objet les fonds propres de base de la Banque Fiducial concernent l'application du règlement CRR article 36 sur les déductions des éléments de fonds propres de base de catégorie 1.

Modèle EU CC2 — Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités

	31/12/2020	
	Bilan dans les états financiers publiés / Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau CC1
En millions d'euros		
Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés		
Caisse, Banques Centrales, CCP	185,7	
Effets publics et valeurs assimilées	30,6	
Créances sur les Etablissements de Crédit	330,9	
Opérations avec la clientèle	137,8	
Obligations et autres titres à revenu fixe	23,4	
Immobilisations incorporelles	5,3	e
Immobilisations corporelles	0,7	
Immobilisations financières	0,4	
immobilisations en cours	0,1	
Autres actifs	1,9	
Comptes de Régularisation	11,7	
TOTAL ACTIF	728,4	

	31/12/2020	
	Bilan dans les états financiers publiés / Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau CC1
En millions d'euros		
Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés		
Dettes envers les établissements de crédit	1,8	
Opérations avec la clientèle	659,2	
Autres Passifs	3,3	
Comptes de Régularisation	17,9	
Provisions pour Risques et Charges	3,4	
TOTAL DETTES	685,6	
Capitaux propres		
Capitaux propres et assimilés	42,8	a
<i>Capital souscrit</i>	25,0	b
<i>Réserves</i>	11,3	c
<i>Report à nouveau (+/-)</i>	6,5	d
<i>Résultat en instance d'approbation (+/-)</i>	0,0	
<i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	0,0	
TOTAL PASSIF	728,4	

Les périmètres des états financiers et des états réglementaires sont identiques pour la Banque Fiducial.

2 Informations relatives à la politique de rémunération

2.1. Indicateurs concernant les rémunérations attribuées

Modèle EU REM1 — Rémunérations octroyées pour l'exercice financier

En euros			31/12/2020	
			Direction	Autres membres du personnel identifiés
1		Nombre de membres du personnel identifiés	2	0
2	Rémunération fixe	Rémunération fixe totale	253 238	0
3		<i>Dont: en numéraire</i>	240 424	0
EU-4a		<i>Dont: actions ou droits de propriété équivalents</i>	0	0
5		<i>Dont: instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents</i>	0	0
EU-5x		<i>Dont: autres instruments</i>	0	0
7		<i>Dont: autres formes</i>	12 815	0
9		Nombre de membres du personnel identifiés	2	0
10	Rémunération variable	Rémunération variable totale	66 000	0
11		<i>Dont: en numéraire</i>	66 000	0
12		<i>Dont: différée</i>	0	0
EU-13 a		<i>Dont: actions ou droits de propriété équivalents</i>	0	0
EU-14 a		<i>Dont: différée</i>	0	0
EU-13b		<i>Dont: instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents</i>	0	0
EU-14b		<i>Dont: différée</i>	0	0
EU-14x		<i>Dont: autres instruments</i>	0	0
EU-14y		<i>Dont: différée</i>	0	0
15		<i>Dont: autres formes</i>	0	0
16	<i>Dont: différée</i>	0	0	
17		Rémunération totale (2 + 10)	319 238	0

Modèle EU REM2 — Versements spéciaux aux membres du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement (personnel identifié)

Aucun versement spéciaux tels que décrits dans le règlement UE n° 575/2013 article 450 point h) v, vi et vii n'ont été versés aux membres de la direction ou aux autres membres du personnel identifié sur l'exercice 2020.

Modèle EU REM3 — Rémunérations différées

La politique de rémunération de la Banque Fiducial ne prévoit pas la possibilité d'accorder des rémunérations différées telles que décrites dans le règlement UE n° 575/2013 article 450 point h) iii et iv. Le montant total des rémunérations différées est nul sur l'exercice 2020.

Modèle EU REM4 — Rémunérations de 1 million d'EUR ou plus par exercice

La Banque Fiducial n'a pas octroyé de rémunération d'un million d'euros ou plus sur l'exercice 2020.